PRÉVENIR LE STRESS POST-TRAUMATIQUE POUR MAINTENIR DANS L'EMPLOI



Cindy BARTOLOTTI – Psychologue du travail – SIST 11 – Carcassonne

Dr Caroline DIETTE – Médecin du travail – SIST 11 – Carcassonne

Nicolas REYBAUD – Infirmier Santé au travail – SIST 11 – Carcassonne

Delphine SERRANO – Infirmière Santé au travail – SIST 11 – Carcassonne

Introduction:

La cellule d'accompagnement médico-psychologique des salariés et de l'entreprise au sein de la cellule maintien en emploi a pour but de favoriser le repérage de la souffrance psychique et prévenir la désinsertion professionnelle suite à un évènement traumatique survenu au travail

Objectif:

Prévention de la désinsertion professionnelle.

Les salariés : Renforcer le repérage précoce de la souffrance psychique / Limiter la détérioration de la santé mentale par la prise en charge et le suivi des salariés / Faciliter le parcours de soin pour les salariés de toutes catégories socioprofessionnelles / Prévenir les arrêts, l'absentéisme / Favoriser le maintien en emploi / Favoriser la cohésion du collectif.

L'entreprise : Guider la prise en charge globale de l'événement / Identifier un interlocuteur ressource au SIST 11 : Aider et soutenir l'employeur/ Préserver la santé de l'entreprise: conséquences humaines, économiques, organisationnelles.

SIST 11 Carcassonne : Proposer un service novateur aux entreprises et aux salariés/ Réponse à un besoin urgent.

Méthodologie utilisée:

1/ Identification de l'événement. 2/ Déclenchement de la cellule : choix des intervenants du SIST 11, Choix de la méthode defusing/debriefing/groupe de parole/entretien individuel. 3/ Intervention de la cellule. 4/ Suivi post intervention.

Actions et/ou résultats :

Exposé des actions et résultats obtenus sur 24 mois, retour d'expérience deux sur évènements.

Discussion / Analyse critique:

Interventions exceptionnelles mais précieuses aux salariés et aux entreprises dans un moment critique.

Leviers: Equipe pluridisciplinaire formée au sein de la cellule / Renforcement du lien avec entreprises et salariés / Dépassement des inégalités en matière de santé mentale : prise en charge de salariés qui n'en auraient pas fait la démarche / Renforcement du lien avec les professionnels de santé / Expérience de l'équipe au regard du nombre d'évènements traités.

Freins: Mauvaise évaluation éventuelle de la situation par l'employeur / Méconnaissance du dispositif par certains employeurs / Difficultés de gestion des emplois du temps des intervenants de la cel·

Conclusion:

Les résultats de la cellule sont très positifs tant sur le maintien en emploi que sur les sollicitations de la part des employeurs. Evaluation continue des pratiques.



Pour contacter l'auteur de cette communication : nreybaud@sist-carcassonne.com